Gilbert Coutau : Monsieur 47%

Autor(en): **Brutsch, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1058

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021087

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Gilbert Coutau, Monsieur 47%

René Longet a obtenu un résultat plus honorable que ne pouvaient le laisser croire les commentaires à chaud. Et dans un autre canton que Genève, son adversaire Gilbert Couteau, avec moins de 50% des voix, n'aurait pas été élu au premier tour.

(*fb*) Il vaut la peine de revenir en détail sur les circonstances de l'échec de René Longet aux élections fédérales afin d'en mesurer la portée réelle, car elle est paradoxale.

Performance remarquable

Candidat unique de l'alliance socialiste-écologiste-parti du travail au Conseil des Etats, Longet a rallié les suffrages de 44% des votants. La performance est remarquable, car elle doit être comparée avec le score d'Amélia Christinat il y a 4 ans (35,2%) ou de Willy Donzé, conseiller aux Etats sortant il y a 8 ans (38%); on peut y lire la justesse du choix d'un candidat rassemblant largement au-delà du pré carré de la gauche, ainsi que la place éminente que René Longet s'est acquise dans la classe politique genevoise.

Cela n'a pas suffi pour forcer la porte du Conseil des Etats, barrée par deux candidats faisant liste commune sur les bulletins des partis libéral, radical et démocrate-chrétien et transformant, par là même, une élection à trois candidats pour deux sièges en un scrutin majoritaire de liste. C'est un formidable effet de levier que l'on peut illustrer par les chiffres suivants: sachant qu'à Genève les candidats au Conseil national et au Conseil des Etats figurent sur le même bulletin, enlevez à Gilles Petitpierre les suffrages qu'il doit au fait que son nom était imprimé sur le bulletin libéral, retranchez de même les suffrages radicaux de Gilbert Coutau, et (sans même parler des 8000 bulletins démocrate-chrétiens) vous obtenez 32 632 voix pour Petitpierre et 28 186 pour Coutau, à comparer aux 33 793 voix de Longet.

Majorité relative

Outre cet aspect tactique, il faut relever la particularité du système genevois qui proclame Gilbert Coutau élu avec seulement 46,9% des bulletins au lieu de lui faire affronter Longet dans un deuxième tour, cette fois sans la locomotive Petitpierre (63,7% des votants). Il n'y a vraiment pas de quoi fanfaronner pour l'Entente, et Gilbert Coutau n'a pas de légitimité à prétendre représenter la majorité des Genevois.

Au total un résultat des plus honorables pour René Longet, qui a pourtant été quelque peu occulté par sa non-réélection inattendue au Conseil national malgré le gain d'un siège pour les socialistes; là aussi, c'est un cas bien connu dont a notamment été victime avant lui un Fulvio Caccia au Tessin. Un essai qui ne demande qu'à être transformé, par exemple en cas d'élection partielle si Gilles Petitpierre accède au Conseil fédéral. ■

---

au sein du monde parlementaire et l'on peut espérer qu'une majorité de progrès, au-delà des frontières partisanes, pourra dégager des solutions de consensus.

Mais à terme, il faudra bien que les partis fassent le ménage et adoptent des profils plus cohérents. L'image de formations qui abritent des sensibilités différentes ne tient plus la route lorsque, dans un même parti, on trouve des partisans et des adversaires de l'Espace économique européen; et la crédibilité d'un parti ne pèse plus lourd lorsque ses parlementaires s'engagent dans un sens puis sont désavoués par ce parti même.

Ce ne sont pas quelques parlementaires automobilistes et liguards de plus qui rendent la Suisse ingouvernable, mais bien des partis politiques divisés, incapables d'assumer leur responsabilité face à l'opinion publique et dont l'imprévisibilité des attitudes rend la vie impossible au Conseil fédéral.

Les partis sont des créations de l'histoire, mais d'une histoire qui n'a plus cours; ils abritent aujourd'hui les courants les plus hétéroclites sous des bannières qui occultent les contenus politiques. Ce flou des idées et ces grands rassemblements mous ne peuvent que favoriser les organisations d'intérêt et les mouvements démagogiques tels ceux qui se sont fait remarquer lors des dernières élections. Les partis veulent-ils se contenter du rôle de bureau de placement pour la haute administration, le gouvernement et le parlement ? ■

Bilan des candidatures médiatiques

(*cfp*) Au début de la campagne pour les élections nationales (DP 1050), nous avions signalé que cinq candidats encore inconnus sur le plan politique avaient été incités à présenter leur candidature. Les élections ont eu lieu. Aucun des cinq n'a rempli entièrement l'attente du parti qui les portait sur une liste.

Dans l'ordre: Simon Schenk, candidat de l'UDC bernoise, est au quatrième rang des viennent-ensuite et l'UDC bernoise a perdu un siège. Martin Weber, capitaine de l'équipe des Young Boys, est premier, avec une belle avance, de la liste jeune-radicale bernoise; mais celle-ci n'a pas d'élu et n'a pas empêché la liste radicale apparentée de perdre un siège. Werner Vetterli, animateur de télévision, n'a pas été élu au Conseil des Etats à Zurich, mais il a été élu au Conseil national; l'UDC zurichoise a gagné deux sièges: contrat partiellement rempli. Norbert Hochreutener, autre animateur de télévision, a obtenu un succès personnel. Il a contribué au maintien du siège PDC bernois en facilitant l'élection d'un ancien député radical séparatiste du Jura bernois, car les sous-apparentements, comme les apparentements, peuvent être perfides. Enfin, le pasteur Sieber a été brillamment élu, mais le Parti évangélique populaire zurichois n'a pas progressé, ce qui s'est traduit par la non-réélection d'un conseiller national entré en cours de législature.

En complément, ajoutons que l'UDC zurichoise a fait entrer au Conseil national le candidat Ueli Maurer (voir DP 1024) dont le peuple zurichois avait refusé, ce printemps, de faire un conseiller d'Etat. Une chose est certaine, le «boss» Christophe Blocher n'oublie pas ses amis lorsqu'il les a exposés aux risques du suffrage universel. ■